



CONVENTION PASSÉE ENTRE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ARGENTÉS ET :

.....
**POUR
L'ORGANISATION D'UN CONCOURS RÉGIONAL**

Exposition de :

Département :

Date de l'exposition :

Juge-s pressenti-s :

Nom du responsable en contact avec l'ANA :

Téléphone :

Mail :

Date de clôture des inscriptions :

Le coût des récompenses est à la charge de l'organisateur et sont fournies par l'ANA. Pour se faire, la Société organisatrice adressera un chèque de 60 euros à l'ordre de l'ANA chez Pascal Buffet 9 chemin de Warloy 80300 Albert en même temps que ce document complété.

Adresse d'envoi des plaques :

**Nom du Destinataire :
N° et Rue
Code postal :
Ville :**

L'organisateur s'engage à respecter les termes et le contenu intégral du règlement figurant en annexe de la présente convention.

Date :

**Nom et signature du représentant
de la société organisatrice**

**Nom et signature du délégué
Régional de l'ANA**



RÈGLEMENT DES CONCOURS RÉGIONAUX DE L'A.N.A.

INSCRIPTIONS

L'Association Nationale des Argentés s'engage sur demande de l'organisateur à fournir la liste à jour des adhérents au moment opportun, afin que chacun d'eux reçoivent un dossier d'inscription.

Peuvent concourir à un Concours Régional, tous les éleveurs des races concernées ; Argenté de Champagne, Argenté de Saint-Hubert, Argenté Anglais, Grand Argenté Clair, Petit Argenté Clair, qu'ils adhèrent ou non à l'Association.

JUGEMENT

Le jugement est effectué aux points, sur les bases du Standard Officiel de la Fédération Française de Cuniculture, à l'aide des fiches éditées par cette dernière.

Le ou les membres du jury sont obligatoirement et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles, une préconisation du ou des juges officiant est faite par le délégué régional.

Les Champions concourent pour les G.P.E. et G.P.H.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Un minimum de 15 sujets toutes races confondues et de 2 exposants est requis pour que le Concours puisse être disputé.

Il sera attribué les titres suivants, toutes races et variétés confondues :

Titre individuel	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle
-------------------------	--

Pour le Champion et le Vice-Champion d'Élevage, il sera procédé à l'addition des points de la carte de jugement des 4 meilleures cages de chaque exposant par race. **Pour les Argentés Anglais, par coloris.** En cas d'égalité, est prise en compte la 5ème cage, et ainsi de suite....

Championnat d'Élevage (sur 4 cages)	Un Champion Un Vice Champion
--	---

RÉCOMPENSES

Elles sont à la charge de la Société organisatrice qui pour **se faire, adressera un chèque de 60 euros à l'ordre de l'ANA chez Pascal Buffet 9 chemin de Warloy 80300 Albert.** Ce montant représente le coût des plaques offertes par titre qui seront fournies par l'ANA et remises dans la mesure du possible par le délégué de région, lors de la remise des prix .

RÉSULTATS

Les résultats seront publiés dans le bulletin de l'Association Nationale des Argentés. Ils seront transmis au Président par le Délégué Régional dans les meilleurs délais après le concours. Pour ce faire, les organisateurs enverront un catalogue et un palmarès au Délégué Régional.

PUBLICITÉ

Pour se faire connaître, l'ANA fournira une page publicitaire que les organisateurs inséreront gratuitement dans le catalogue.

**Le Conseil
d'Administration de l'A.N.A.**